

**COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN**  
**(Haute-Savoie)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMISSION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**N° 01/2024**

Le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, à 20 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social dûment convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Mme Mélanie AYISSI-DUBOULOZ, Vice-Présidente.

**Présents :** Mélanie AYISSI-DUBOULOZ (Vice-Présidente), Vanessa MESSAMER, Céline PRUD'HOMME, Sandrine RUCHE (élues), Manuel MUNOZ, Edwige NONNE (arrivée en retard à 20h40), Catherine PERRET, Martine TURPIN (nommés)

**Excusés :** Isabelle ASNI-DUCHÊNE (Présidente), Frédéric RIMET (élu), Micheline TOURNIER (nommée)

**Secrétaire de séance :** Martine TURPIN (nommée)

**Date de convocation :** 10 janvier 20204

---

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAJETS DES JEUNES DU SERVICE CIVIQUE SENIOR**

---

Madame Mélanie AYISSI-DUBOULOZ rappelle que le CCAS a embauché deux jeunes au service civique sénior pour une durée de huit mois.

La Vice-Présidente indique que l'un des jeunes parcourt 80 kilomètres par jour pour se rendre à Anthy-sur-Léman. Le second, quant à lui, parcourt une vingtaine de kilomètres.

Elle propose au Conseil de soutenir ces jeunes et suggère une participation financière annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

**DECIDE** de verser une participation mensuelle, à compter du mois de janvier 2024, d'un montant de 80 euros au 1<sup>er</sup> jeune et de 20 euros au second.

**AUTORISE** la Présidente à signer tout document en référence et à mandater les sommes calculées sur le compte bancaire personnel des jeunes du service civique.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,  
La Secrétaire de séance,  
**Martine TURPIN**

La Présidente,  
**Isabelle ASNI-DUCHÊNE**

